

# BAREME DES HONORAIRES

En vigueur au 01/02/2021

TRANSACTIONS *(1)	Mandats simples	Mandats exclusifs	A partir de la 2ème transaction sur 1 année glissante
Programmes neufs	4,5% TTC	3,5 % TTC	3,5 % TTC
Garages	10 % TTC	9 % TTC	8 % TTC
Terrains en diffus	10 % TTC	9 % TTC	8 % TTC
Autres 0 - 100 000 €	10 % TTC	9% TTC	8 % TTC
100 000 - 200 000 €	6% TTC	5 % TTC	4 % TTC
200 000 - 500 000 €	5,5% TTC	4,5% TTC	4 % TTC
500 000 € et plus	5% TTC	4% TTC	3,5 % TTC

**Mandat de Recherche de Biens** : 5% charge demandeur ; et en cas d'intercabinet : application du barème de l'agence détenant le mandat.

(\*1) Les honoraires d'agence sont à charge acquéreur. Ils incluent : mise en scène, photographies, rédaction, communication, visites, négociation, constitution et suivi du dossier administratif jusqu'à l'acte authentique.

AUTRES PRESTATIONS	Avec prise de mandat exclusif	Avec prise de mandat simple	Sans mandat
Assistance maîtrise d'ouvrage : divisions parcellaires conceptions démarches suivis	Offert	800 € TTC	800 € TTC
Estimation	offert	Offert	Offert
Recherches de prestataires ; - Mise en relation - Suivi - Démarches	offert	Offert	400 € TTC
Rédaction d'un compromis	offert	400 € TTC	Néant

Nous vous informons que, conformément à la réglementation en vigueur, ces honoraires sont pratiqués dans une majorité de transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'être négociés à la baisse dans des limites proches des conditions établies et dans des cas particuliers clairement explicités.

L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.